

PLAN RÉGIONAL DES ACTIVITÉS JUDICIAIRES DE LA CHAMBRE CRIMINELLE DU DISTRICT DE MONTRÉAL DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19

APPLICABLE À COMPTER DU 10 JANVIER 2022

CHAMBRE CRIMINELLE

L'annonce faite par le premier ministre le 6 janvier 2021 reliée à l'augmentation du nombre de personnes atteintes de la COVID-19 ne modifie pas le fonctionnement régulier des activités judiciaires puisqu'elles sont considérées comme étant des services essentiels.

Dans ce contexte, toutes les activités judiciaires de la Chambre criminelle de Montréal sont maintenues. L'ensemble des salles d'audience sont maintenant équipées de systèmes de visio-conférence. Les audiences semi-virtuelles sont favorisées dans les salles de pratique, de comparutions et d'enquêtes sur mise en liberté.

Pour ce qui est des auditions au fond, le système de visio-conférence peut être utilisé sur permission du juge et en conformité avec les dispositions du *Code criminel*.

Pour toute situation particulière, les avocats peuvent communiquer par courriel avec la juge coordonnatrice adjointe Karine Giguère karine.giguere@judex.qc.ca ou avec la juge Hélène Morin helene.morin@judex.qc.ca pour les dossiers ayant fait l'objet d'une gestion.